

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 13 janvier 2020 à 20h02, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, maire.

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
M. Luc Bergeron, Conseiller
M. Lawrence Cassista, Conseiller

Est absente : Mme Lucie Racine, Conseillère

Secrétaire d'assemblée : Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 2

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2019 (Budget et PTI 2020).
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1. Comptes.
 - 4.2. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement imposant les taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2020.
 - 4.3. Demande d'aide financière-Bellevue sur les monts-Déneigement.
 - 4.4. Projet de loi 48 concernant la fiscalité agricole.
 - 4.5. Ententes intermunicipales-Ville de Beauré-Approbation des budgets 2020.
 - 4.6. Aréna de La Côte-de-Beauré-Budget 2020.
- 5. TRAVAUX PUBLICS**
 - 5.1. Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes au bénéfice des municipalités.
- 6. LOISIRS ET CULTURE**
 - 6.1. Gran Fondo 2020
- 7. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 7.1. Engagement-Anthony Bolduc et Jacques Labranche (patinoire).
 - 7.2. Dépôt du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle.
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

001-20200113

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

002-20200113

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

Adoptée

003-20200113

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2019 (BUDGET ET PTI 2020)

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2019.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre 2019.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

004-20200113

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

AVIS DE MOTION ET
DÉPÔT D'UN PROJET
DE RÈGLEMENT

4.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT IMPOSANT LES TAUX DE TAXES, TAXES SPÉCIALES ET COMPENSATIONS MUNICIPALES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

Madame Marie-Claude Bourbeau, conseillère, par la présente :

✚ donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 419-2020 relativement au règlement imposant les taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2020

✚ dépose le projet du règlement intitulé : Règlement numéro 419-2020 imposant les taux de taxes, taxes spéciales et compensations municipales pour l'exercice financier 2020

Adoptée

005-20200113

4.3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-BELLEVUE SUR LES MONTS-DÉNEIGEMENT

Considérant qu'il a été convenu à la résolution n°80-20190506 de remettre à l'OBNL Bellevue sur les Monts, une aide financière pour pourvoir aux dépenses annuelles liées au déneigement des rues aux conditions énumérées à cette même résolution;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été formulée le 12 septembre 2019;

Considérant que le calcul applicable est le suivant :

- ✚ Budget de déneigement 2020 : 274 786\$/40 km de voies =6 869,65\$;
- ✚ Aide financière maximum : 4,5km de voies (secteur Bellevue) X 6 869,65\$ = 30 913,43\$.

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser une aide financière à l'OBNL Bellevue sur les Monts pour le déneigement 2019-2020 d'un montant de 29 462,34\$ incluant les taxes tel que spécifié à l'offre de services de D. Vandal inc. (déposé par l'OBNL dans leur demande d'aide financière) et d'effectuer les paiements aux dates suivantes à moins d'indications contraires du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim :

- a) 1^{er} janvier 2020 : 11 784,93\$
- b) 1^{er} février 2020 : 5 892,47\$
- c) 1^{er} mars 2020 : 5 892,47\$
- d) 1^{er} avril 2020 : 5 892,47\$

Adoptée

006-20200113

4.4. PROJET DE LOI 48 CONCERNANT LA FISCALITÉ AGRICOLE

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;*

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Joachim:

- a) Exprime son désaccord avec le projet de loi n°48 dans sa forme actuelle;
- b) Demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- c) De transmettre copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, aux députés Mme Émilie Foster et Mme Caroline Desbiens, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée

007-20200113

4.5. ENTENTES INTERMUNICIPALES-VILLE DE BEAUPRÉ- APPROBATION DES BUDGETS 2020

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim possède plusieurs ententes intermunicipales avec la Ville de Beauré;

Considérant que la Ville de Beauré a procédé à l'élaboration des budgets pour 2020 et que ceux-ci ont été validés par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité lors d'une rencontre annuelle des comités;

Considérant que les budgets des ententes intermunicipales ont été transmis et expliqués au conseil via les rencontres de travail pour le budget 2020;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'approuver les prévisions budgétaires ainsi que les quotes-parts 2020 telles que présentées au tableau suivant :

	Budget 2019	Budget 2020
Ville de Beauré		
Incendie	81 590	85 245
Préventionniste	7 637	8 349
Eaux usées (station d'épuration)	68 015	48 928
PB2	8 343	8 333
Stations de pompage	12 863	13 349
Dette usine	9 861	8 097
Bibliothèque	8 268	11 627
Déneigement	258 661	274 786
Écocentre	19 497	19 886
Total Ville de Beauré:	474 735	478 600

Adoptée
(Ref :204-100)

008-20200113

4.6. ARÉNA DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ-BUDGET 2020

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim fait partie de la Régie intermunicipale de l'aréna de La Côte-de-Beaupré;

Considérant que le budget de la régie a été adopté en octobre 2019;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'approuver la quote-part de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré pour l'année 2020 au montant de 23 553\$.

Adoptée
(Ref :204-110)

5. TRAVAUX PUBLICS

009-20200113

5.1. ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES AU BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

Considérant que l'article 14.7.1 du Code municipal prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

Considérant que la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

Considérant que dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

Considérant qu'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

Considérant que pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Saint-Joachim doit conclure une entente avec la FQM ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

Considérant que la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Saint-Joachim pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu que :

- a) La Municipalité de Saint-Joachim participe à l'appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du contrat et, à cette fin, y adhère;
- b) La directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au contrat;
- c) La directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Saint-Joachim de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'appel d'offres;
- d) La directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signée avec la FQM, de l'appel d'offres ou du contrat.

Adoptée

6. LOISIRS ET CULTURE

010-20200113

6.1. GRAN FONDO 2020

Considérant que l'événement cycliste Gran Fondo Mont Sainte-Anne édition 2020 aura lieu le 19 juillet prochain;

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir cet événement cycliste d'envergure qui fait découvrir les attraits notre municipalité ainsi que de la Côte-de-Beaupré;

Il est proposé Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'autoriser la tenue de l'événement selon les circuits et l'affichage proposés dans les documents déposés.

Adoptée

8. AFFAIRES NOUVELLES

011-20200113

8.1. ENGAGEMENT-ANTHONY BOLDUC ET JACQUES LABRANCHE (PATINOIRE)

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu :

- a) D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'engagement de M. Anthony Bolduc à titre de surveillant de la patinoire et M. Jacques Labranche comme remplaçant le cas échéant;
- b) Que l'horaire soit les samedis et dimanches de 13h à 16 h et de 18h à 21h.
- c) Que le salaire soit de 14,80\$/heure.

Adoptée

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Par la présente, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil un rapport mentionnant que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucun problème ou situation particulière en 2019.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

012-20200113

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu de lever l'assemblée du 13 janvier 2020 à 20h12.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, directrice générale et
secrétaire-trésorière